Envoyé en préfecture le 06/02/2023
Reçu en préfecture le 06/02/2023
Publié le
ID : 077-217705011-20230206-94_2023_076-AU

Collectivité de VILLECERF

Conseillers afférents au conseil municipal : **13**
Conseillers en exercice : **13**
Conseillers qui ont pris part à la délibération : **11 présents et 2 représentés**

Date de la convocation du conseil municipal : **30 janvier 2023**
Date d'affichage **: 31 janvier 2023**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 6 février, à 18 h

Le conseil municipal de la commune de Villecerf dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François DEYSSON, maire.

Présents : François DEYSSON ; Jacques ILLIEN ; Mélanie LAMOTTE ; Patrick REBEYROL ; Emmanuel CENDRIER ; Franck ÉTANCELIN ; Claude LAZARO ; Fabien HERREMAN, Antonio TAPADAS ; Carlos VALERO ;

Pouvoirs excusés : Jean-Paul LENFANT donne pouvoir à Claude LAZARO ; Louis de ROYS donne pouvoir à François DEYSSON ; Nadia LEFAY donne pouvoir à Mélanie LAMOTTE

Absents : /

Secrétaire de séance : Jacques ILLIEN a été élu secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION 9.4/2023-076

OBJET : Motion de soutien à la Filière Betteravière en Seine-et-Marne

Franck ÉTANCELIN, conseiller municipal et agriculteur explique

Contexte :

La culture de la betterave à sucre est une des cultures emblématiques de notre département. Elle s'est développée à partir de 1812 et de nombreuses sucreries ont été fondées. À la sortie de la Seconde Guerre mondiale, le département de Seine-et-Marne en comptait 11 : **Bray, Chevry, Coulommiers, Guignes, Lieusaint, Lizy, Mitry, Montereau-Fault-Yonne, Nangis, Souppes-sur-Loing, et Villenoy**. 9 d'entre-elles avaient également une activité de distillerie. Depuis les années 1960, les surfaces de betteraves cultivées en Ile-de-France ont toujours oscillé entre 35 000 et 45 000 ha. La modernisation des outils industriels, les politiques agricoles, les contextes des marchés, les accords de commerce européens ou mondiaux ont conduit à différentes restructurations et réorganisation du paysage industriel sucrier.

Aujourd'hui, l'Ile-de-France ne compte plus que deux sucreries, toutes deux situées en Seine-et-Marne : **la Sucrerie Lesaffre Frères à Nangis** et **la Sucrerie Ouvré et Fils SA à Souppes-sur-Loing**. Elles ont la particularité d'être les deux dernières sucreries privées familiales parmi les 21 sucreries présentes sur le territoire français. À la sucrerie de Souppes, est également rattachée une unité de Déshydratation des pulpes gérée par la SICA Gâtinaise de Déshydratation à Château-Landon. À Nangis, l'unité de Déshydratation des pulpes est intégrée à la Sucrerie Lesaffre. En fonction de leur localisation, les **992 planteurs seine-et-marnais** qui cultivaient **26 466 hectares** de betteraves en 2022, livrent aussi des betteraves dans les sucreries situées dans les départements limitrophes (Bucy, Chevrières, Connantre, Corbeilles-en-Gâtinais et Pithiviers-le-Vieil).

Une sucrerie compte en moyenne 150 salariés, embauche des saisonniers lors de la période de réception et de transformation des betteraves en sucre, et implique toute une activité économique : transport, maintenance, entreprises de travaux agricoles, … Aussi, on considère qu'**1 emploi direct** en sucrerie engendre **10 emplois indirects**. La filière est à l'origine d'environ **3300 emplois** en Seine-et-Marne, autour des 2 outils industriels, ancrés dans le tissu rural de la Brie et du Gâtinais.

Une menace forte pèse aujourd'hui sur la pérennité de la filière Betterave-Sucre, notamment Seine-et-Marnaise :

***VU** la décision de la Cour de Justice de l'Union européenne du 19 janvier 2023 qui indique que « les États membres ne peuvent pas déroger aux interdictions expresses d'utilisation (…) de semences traitées néonicotinoïdes » ;*

***VU** l'absence de solutions techniques alternatives aux néonicotinoïdes efficaces pour lutter contre les pucerons verts vecteur de la Jaunisse, un virus de la betterave engendrant de fortes pertes de rendements ;*

***VU** les rendements de betteraves catastrophiques en 2020 liés à la Jaunisse : 35 t/ha (vs 84,2 en moyenne 10 ans) et les pertes économiques pour les planteurs : en moyenne 1310 €/ha, soit 40 millions d'€ de pertes à l'échelle du département pour les seuls agriculteurs seine-et-marnais en 2020 ;*

***VU** l'impact financier pour les sucreries et tout l'écosystème induit, à cause du manque de betteraves à travailler et du déficit de sucre produit en 2020 ;*

***VU** le risque technique et économique à prendre par les agriculteurs à semer des betteraves en mars 2023 qui, en l'absence de protection des semences, et sans solution alternative efficace, seront exposés potentiellement à un nouveau risque jaunisse, alors que les économies des exploitations agricoles n'ont pas la capacité d'être malmenées comme en 2020. Les planteurs sont tentés d'implanter d'autres cultures et de diminuer leurs surfaces betteravières, voire d'arrêter de cultiver la betterave ;*

***VU** les conséquences économiques pour les sucreries d'une baisse des surfaces de betteraves cultivées engendrant des tonnages de betteraves insuffisants à travailler, pour assurer la rentabilité et la compétitivité de leur outil industriel, notamment pour écraser leurs charges fixes. L'impact économique de la baisse des quantités de betterave se trouve par ailleurs, potentiellement amplifié par une baisse des rendements à cause de la jaunisse. La résilience des 2 sucreries, mono-usine, est d'autant plus menacée que les éventuelles baisses de surfaces s'appliquent de plein fouet sur leur compétitivité, sans modulation possible au sein des différentes usines d'un groupe.*

***VU** les répercussions de l'activité des sucreries sur les emplois induits (transport, entreprise de travaux agricoles, maintenance, …) et l'utilisation des produits qui en découlent*

***VU** le cahier des charges de l'AOP Brie de Melun avec l'obligation d'une alimentation tracée et issue de la zone d'appellation, seule la pulpe issue de la Sucrerie de Nangis peut être utilisée dans la ration des vaches dont le lait est destiné à la fabrication du Brie de Melun.*

Les maires ruraux de Seine-et-Marne et leurs équipes municipales sont inquiets des menaces qui pèsent sur les deux outils industriels seine-et-marnais et des conséquences socioéconomiques, parfois insoupçonnées, qui en découlent.

Envoyé en préfecture le 06/02/2023
Reçu en préfecture le 06/02/2023
Publié le
ID : 077-217705011-20230206-94_2023_076-AU

Franck ÉTANCELIN, conseiller municipal et agriculteur propose

- Le soutien de la filière Betteraves-Sucre locale et demande :
- **L'homogénéité de l'application** de la décision de la Cour de Justice de l'Union européenne au sein de tous les pays de l'UE afin d'éviter toute distorsion préjudiciable à la filière française ;
- Le renforcement du **programme de recherche** qui doit être accéléré avec des ressources nécessaires à la gestion des projets augmentées ;
- La mise en place d'une **compensation**, mobilisable en cas de pertes de rendements liés à la jaunisse, pour sécuriser les planteurs et les industries sucrières. Les éléments techniques de cette compensation doivent être définis rapidement, avant les semis, et dimensionnés pour couvrir l'intégralité des pertes Jaunisse pour inciter les planteurs à semer des betteraves, malgré leur exposition au risque Jaunisse et aux risques économiques ;
- La nécessité de **soutenir nos outils industriels locaux**, pour assurer leur pérennité dans cette période d'incertitude sur les tonnages qu'ils pourront travailler et stabiliser le tissu socio-économique environnant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote, à l'unanimité des membres présents et représentés, la motion présentée par le conseiller municipal et agriculteur, Franck ÉTANCELIN.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,

Pour extrait certifié conforme,

À *Villecerf, le 6 février 2023,*
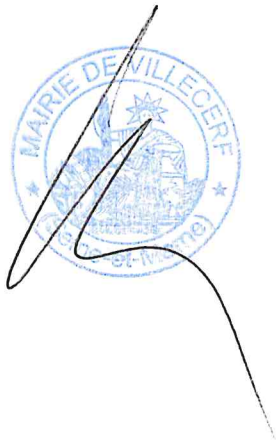
Acte rendu exécutoire après publication, le 7 février 2023, le maire, François DEYSSON